

Service instructeur

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements
ruraux

Service consulté

**SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DSUR
GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés les 10 juin et 28 octobre 2016, il vous est proposé d'affecter sur la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les opérations inscrites à l'annexe 1, pour un montant total de subventions de 132 878 €, au bénéfice de la Commune de MONTREUX-VIEUX, des Communautés de Communes du SUNDGAU et du PAYS RHIN-BRISACH et du SIAEP d'AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER.

Lors de ses réunions du 10 juin et du 28 octobre 2016, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du Conseil départemental a proposé l'inscription des opérations suivantes au titre de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR) : Programme 2016

Territoire « Sundgau » :

Commune de MONTREUX-VIEUX : 1 opération d'alimentation en eau potable représentant 47 300 € HT de travaux et 9 460 € de subvention (20 %).

Communauté de Communes du SUNDGAU (au titre de l'ancienne Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH) : 1 opération (équipements de mesures sur la station d'épuration d'ILLFURTH et sur le réseau d'assainissement) représentant 124 000 € HT de travaux et 49 600 € de subvention (40 %).

SIAEP d'AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER : 1 opération (réhabilitation du réservoir d'eau) représentant 169 245 € HT de travaux et 67 698 € de subvention (40 %).

Territoire « Colmar, Fecht et Ried » :

Communauté de Communes du PAYS RHIN-BRISACH (au titre de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 1 opération (réseau d'assainissement à Neuf-Brisach) représentant 20 400 € HT de travaux et 6 120 € de subvention (30 %).

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a instruit, fin 2016, les dossiers précités dans le sens souhaité par la Commission thématique.

Dans ces conditions, je vous propose donc d'affecter définitivement ces opérations sur les crédits de la DSUR, gérés par l'Agence de l'Eau, pour un montant cumulé de subventions de 132 878 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN